

*Sur Goujou qui a signé et Manaine Claudine Bourgud
qui a déclaré ne le savoir de la signature c M Goujou
M丈ge*

*JP Antoine Travail De Charbonniere age environ
Cinquante huit ans est décédé le vingt fevrier mil sept cent quatre
vingt et oure et a été enterré le vingt et un du même mois en présence
de Claude Ravinet, Philibert Bernard, Antoine Michallet, François
Bernard qui ont signé de ce mariage requis. Ravinet
Bernard Michallet Bernard Martel & vivre*

*Gaspard fils Mayeur et légitime de Humbert peri et de Claudine
Pouanne d'Etangin et Marie fille mayeur et légitime de Antoine
Mariag Blanchet et de Marie Delor desfants de Montaillou, après les trois
publications canoniques faites dans la paroisse sans opposition ni
connoissance d'empêchement et levées de pur paradis, ont reçu
la bénédiction nuptiale le vingt deux fevrier mil sept cent
quatre vingt et oure en présence de Jean peri François peri
Charles Giguet, Michel Biret qui eut déclaré ne savoir signe
de ce mariage et Regné. Martel & vivre*

*Michel fils mayeur et légitime de ses frères Biret et de Claudine
Panchat et Antoinette fille mayeur et légitime de feu Joseph Bertrand et de
Mme Philiberte Gouod tous de Silan. La dite union nuptiale étant veue de Jean Antoine
Metras après les trois publications canoniques faites dans la paroisse sans opposition
ni connoissance d'empêchement et levées de pur paradis ont reçu la bénédiction
nuptiale le vingt deux fevrier mil sept cent quatre vingt et oure en présence de Jean
peri François peri Charles Giguet Gaspard peri qui eut déclaré ne savoir signe de ce
mariage & vivre*

Transcription de l'acte de mariage de Michal Michaud avec Antoinette Bertrand

Paroisse de Corbonod, Baillage du Bugey.

Michel, fils majeur et légitime de feu François Bizet et de Claudine Pauchat et Antoinette, fille majeure de feu Joseph Bernard et de Philiberte Gonod, tous deux de Silans, ladite Antoinette étant veuve de Jean Antoine Metraz, après les trois publications canoniques faites dans la paroisse sans opposition ni connaissance d'empêchement et *Servatis de jure servandis*, ont reçu la bénédiction nuptiale le vingt-deux février mil-sept-cent-quatre-vingt-et-onze en présence de Jean Peri, François Peri, Charles Giguet, Gaspard Peri qui ont déclaré ne savoir signé de ce enquis et requis.

Signé : Martel Vicaire